

## **Discours du député Dennis Bevington sur le projet de loi C-15, Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest.**

**le 4 décembre, 2013**

Monsieur le Président, ayant habité toute ma vie dans le Nord, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-15 visant à mettre en oeuvre le transfert des responsabilités.

Je voudrais d'abord féliciter le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Bob McLeod, ses ministres et les membres de son personnel de tout le travail qu'ils ont fait sur ce dossier. Cela rappelle les nombreuses autres personnes qui, au cours de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, ont veillé à ce que sa population ait des droits politiques équivalents à ceux des autres régions du pays.

Le projet de loi C-15 se divise en deux parties importantes et distinctes. La première partie modifie la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, qui est, pour ainsi dire, la Constitution des Territoires du Nord-Ouest. En effet, toutes les mesures prises là-bas sont assujetties à cette loi. D'autres lois sont modifiées afin de mettre en oeuvre l'entente sur le transfert des responsabilités entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest.

La deuxième partie apporte des modifications à la la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie en éliminant les offices régionaux des terres et des eaux créés par l'intermédiaire d'accords sur les revendications territoriales avec les Premières Nations et en les remplaçant par un superoffice.

La mesure législative propose d'autres modifications, et j'en parlerai au fur et à mesure de mon intervention. Ce sont des modifications très importantes qui accorderont au ministre, quoi qu'il en dise, des pouvoirs accrus en ce qui a trait à l'exploitation des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela saute aux yeux.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le transfert des responsabilités. Nous croyons que, à certains égards, c'est un pas dans la bonne direction pour les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons hâte que le projet de loi soit renvoyé au comité afin de pouvoir proposer des amendements qui pourraient mieux servir les intérêts des habitants des Territoires du Nord-Ouest.

La partie du projet de loi qui porte sur le transfert des responsabilités concrétise partiellement le rêve chéri depuis plus de 50 ans par les habitants du Nord, à savoir réduire l'autorité que les bureaucrates d'Ottawa exercent sur leur vie. J'ai vécu cette vie, et je la connais.

En 1966, la commission Carruthers a déménagé la capitale des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife, et elle y a installé de nombreux bureaucrates. C'est ce qu'on peut appeler une deuxième phase de colonialisme. Nous avons amené le

gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest et, en grande partie, il a dirigé le Nord à partir du Nord, plutôt que d'Ottawa.

Jusqu'en 1975, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, qui était nommé par le gouvernement fédéral, nous tenait lieu de président d'assemblée, de premier ministre et de lieutenant-gouverneur. En 1975, nous avons élu les 15 membres de notre premier conseil territorial. Mentionnons que les Territoires du Nord-Ouest englobaient aussi ce qu'on appelle aujourd'hui le Nunavut.

Auparavant, la gouvernance était assurée par un mélange de personnes élues et de personnes nommées par le gouvernement fédéral. Les pouvoirs exécutifs relevaient toujours du commissaire, qui était secondé par un sous-commissaire et un commissaire adjoint.

À partir de la nomination de John Parker, en 1979, le rôle du commissaire exécutif a commencé à ressembler à celui de lieutenant-gouverneur, qui est plutôt d'ordre cérémoniel. Je reviendrai d'ailleurs là-dessus, car c'est l'un des objets de mon intervention.

À la fin des années 1980, les services de santé, l'administration de la justice et la gestion des forêts ont été confiés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui s'en est, somme toute, bien occupé et que nous devrions féliciter d'avoir réussi, avec les ressources limitées dont il disposait, à fournir des services aux habitants de ce vaste territoire.

On nous a ensuite confié les dossiers de l'éducation, des services sociaux, de l'administration des routes et des aéroports et plusieurs autres dossiers qui relèvent normalement des provinces. Ce n'était cependant pas suffisant pour nous, habitants du Nord, car, après les années 1990, nous avons organisé des conférences sur l'évolution constitutionnelle, où nous avons pu discuter de notre avenir et des orientations que nous voulions prendre. Nous voulions devenir une région à part entière du Canada.

Nous voulions que les gouvernements autochtones soient pleinement reconnus. Nous voulions que des partenariats entre les gouvernements autochtones et les gouvernements publics soient établis afin que le gouvernement territorial puisse vraiment représenter les gens de ce territoire, leur histoire et les véritables revendications des Premières Nations en ce qui concerne les terres et les ressources naturelles du Nord. La plupart des habitants du Nord en rêvent toujours.

Des pourparlers en vue d'un transfert de responsabilités ont eu lieu au début des années 2000, alors que les libéraux étaient au pouvoir. Le projet d'accord était pratiquement le même que celui-ci. Le gouvernement leur offrait peut-être un peu plus d'argent, à l'époque, et leur remettait des leviers un peu plus importants pour leur développement. Mais l'accord a fini par être rejeté par les parties, qui n'ont pas pu s'entendre.

Je pense que l'une des grandes réalisations du premier ministre McLeod, dans le dossier du transfert de responsabilités, a été de rassembler beaucoup de Premières Nations. Le premier ministre McLeod est lui-même d'origine autochtone et il suscite un grand respect parmi les Premières Nations — parmi nous tous, les gens du Nord — pour sa force et son sens de l'équité. Je pense que les qualités de cet homme ont beaucoup fait avancer le dossier du transfert de responsabilités.

La partie du projet de loi qui concerne la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie correspond au désir des conservateurs d'accélérer l'exploitation des ressources naturelles dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est l'objectif que nous dégageons à la lecture du projet de loi. C'est la grande concession qui est faite dans ce projet de loi et à laquelle nous devrions tous nous soumettre.

Selon un rapport exhaustif réalisé il y a un an et demi par des consultants externes sur les attitudes des gens à l'égard des changements à apporter à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, il était clair qu'aux yeux de la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest, le système de réglementation n'avait pas besoin d'autres changements que des ajustements mineurs très simples.

Nous avons tous convenu notamment, y compris M. McCrank, que les plans d'aménagements du territoire, qui sont prévus dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, devaient être terminés. Tout le monde était d'accord sur ce point. Le gouvernement actuel n'a pas agi assez rapidement pour que les plans soient achevés, et c'est l'un des problèmes les plus importants du système de réglementation. Depuis plus de 20 ans, les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest veulent avoir leur mot à dire et pouvoir exercer un contrôle au sujet de la mise en valeur des terres et des eaux. Ils ont lié cette question à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie dans les accords sur les revendications territoriales dûment élaborés et conclus avec les gouvernements des Gwich'ins, du Sahtu et des Tlichos.

Ces peuples ont convenu de créer des offices régionaux. Ils y sont favorables. Bien sûr, des dispositions prévoient la possibilité de former un seul office, mais nous constatons que, dans les Territoires du Nord-Ouest, les offices régionaux remplissent une fonction utile et nécessaire. Ils incarnent la vision dont nous avons déjà parlé, avec un équilibre entre les gouvernements autochtones et non autochtones.

Or, dans ce projet de loi, nous constatons que cette structure serait remplacée par un office unique. Il pourrait être possible de faire marche arrière plus tard. C'est une question qui se pose actuellement de manière aiguë.

S'ils étaient au pouvoir, les néo-démocrates se pencheraient de nouveau sur la question. Nous nous assurerions que cette décision a fait en sorte que l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest se fasse comme le veulent les habitants de ce territoire.

La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie demeure une loi fédérale, mais elle est un document essentiel sur lequel se fonde le développement du reste des Territoires du Nord-Ouest.

Parlons des modifications apportées à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest en matière de transfert des pouvoirs. Les pouvoirs confiés à ce territoire ressemblent-ils de plus en plus à ceux des provinces? Oui, ils sont similaires pour ce qui est de la gestion de l'environnement et de l'administration des terres. Oui, ils le sont pour ce qui est de l'application de ces dispositions. Ces mesures sont très utiles. Je remercie tous ceux qui font ainsi progresser les choses pour les gens des Territoires du Nord-Ouest. Par contre, d'autres dispositions du projet de loi nous inquiètent. Nous aimerions d'ailleurs qu'elles soient amendées.

J'ai déjà dit que le rôle du commissaire s'apparentait de plus en plus au rôle à caractère cérémoniel du lieutenant-gouverneur. Or, le projet de loi le ferait revenir dans le giron du gouvernement fédéral. Voici ce que dit l'article 4 du projet de loi C-15:

Le commissaire exerce ses attributions conformément aux instructions écrites du gouverneur en conseil ou du ministre.

Le libellé du projet de loi est plus restrictif que les dispositions actuelles de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. La Loi sur le Yukon ne contient pas de dispositions semblables et, au Nunavut, ces instructions sont publiées lors de leur dépôt à l'Assemblée législative.

Que voit-on, dans cet article de la loi sur le transfert de responsabilités? Que le gouvernement fédéral intensifie son contrôle par l'intermédiaire du bureau du commissaire. Par-dessus le marché, l'article 29 permet au ministre d'ordonner au commissaire de refuser la sanction à un projet de loi adopté par l'assemblée législative, sanction qui doit être donnée dans l'année suivant l'adoption du projet de loi en question.

On constate un contrôle plutôt serré de tout changement qui pourrait être apporté à l'avenir dans les Territoires du Nord-Ouest par des gouvernements qui pourraient avoir un programme différent de celui du gouvernement actuel ou de tout autre gouvernement.

Au chapitre de l'emprunt, le projet de loi maintient le pouvoir d'Ottawa de fixer le montant de la dette que les Territoires du Nord-Ouest peuvent contracter. Or, la dette des Territoires du Nord-Ouest ne constitue pas un fardeau pour le Canada. Il s'agit là d'une pratique coloniale dépassée, qui nuit à notre développement en nous empêchant d'investir dans des projets comme la production d'hydroélectricité, par exemple. Nous devons demander poliment au gouvernement fédéral s'il consentirait à élargir un peu notre pouvoir d'emprunt et à nous laisser entreprendre un projet que nous savons bénéfique pour notre population.

J'ai présenté un projet de loi au cours de la législature précédente. Il a été abondamment débattu et très bien compris. L'opposition de l'époque s'est prononcée à l'unanimité en sa faveur et le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture. Les conservateurs étaient les seuls à vouloir restreindre le pouvoir d'emprunt de notre gouvernement.

Qu'en est-il dans les provinces? Le gouvernement fédéral ne peut pas donner de directives au lieutenant gouverneur d'une province. L'ensemble des ressources naturelles relève entièrement des provinces, sans aucune ingérence de la part d'Ottawa. Aucun contrôle n'est exercé sur les emprunts. Il n'est pas possible de donner l'ordre aux lieutenants gouverneurs de ne pas octroyer la sanction royale à des projets de loi.

Toutes ces choses se trouvent dans l'entente sur le transfert des responsabilités. Cette entente nous accorderait plus de pouvoirs dans certains domaines, mais elle les limiterait ailleurs. Cela aurait pour effet de restreindre beaucoup plus notre capacité que celle des autres Canadiens. Il est possible de changer ces choses au moyen d'amendements. C'est pourquoi j'encourage le gouvernement à appuyer certains amendements qui nous permettront de jouir d'une plus grande latitude en vertu de la loi.

Examinons maintenant les changements apportés à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Cette mesure législative éliminerait les offices régionaux créés dans le cadre du processus d'utilisation des terres. Elle les remplacerait par un superoffice composé de seulement 11 membres. Ce projet de loi donnerait aussi au ministre le droit d'imposer des décisions stratégiques obligatoires aux offices qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest. En d'autres mots, le ministre pourrait dicter à un office la façon de juger certaines mesures.

Le projet de loi ne prévoit pas de consultations auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Pourtant, il serait logique que les personnes qui s'occupent de l'environnement et des terres aient une certaine influence sur les décisions stratégiques imposées aux offices qui prennent des décisions sur le développement. Qu'y aurait-il de mal à tenir des consultations auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest? De nouveau, il suffirait d'adopter un amendement pour que cela soit possible. Ce serait bien si les conservateurs étaient ouverts à l'idée.

Des vérifications environnementales indépendantes ont été réalisées dans les Territoires du Nord-Ouest en 2010. Selon ces vérifications, le fait qu'Ottawa tarde à faire les nominations nécessaires et à approuver les projets de développement représente le principal problème touchant notre régime de réglementation et le plus grand obstacle à l'exploitation des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. En vertu du système prévu, un gouvernement pourrait contrôler certaines choses, alors que l'autre pourrait avoir un mot à dire sur tout ce qui touche à l'exploitation des ressources. Il s'agit d'une situation intenable, qui va entraîner des conflits.

Il faut qu'un seul gouvernement soit responsable de prendre les décisions. Cela devrait être le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en consultation et en collaboration avec les Premières Nations — qui ont des droits sur les terres et sur les ressources des Territoires du Nord-Ouest —, avec les partenaires à part entière qu'il choisirait pour développer les territoires.

C'est un objectif que nous avons tous, nous, les gens du Nord qui habitons dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous ne sommes pas intéressés à nous comparer à l'Alberta. Nous ne voulons pas que les Territoires du Nord-Ouest deviennent une autre Alberta. Ce n'est pas pour cela que nous sommes ici. Nous voulons avoir notre propre gouvernement, nos propres règles et nos propres relations avec les groupes qui forment le Nord, qui y habitent depuis des centaines et des milliers d'années et qui s'en accommodent très bien.

Les modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie rencontrent une forte opposition parmi les Premières Nations. Le conseil tribal des Gwich'in a décidé à l'unanimité de rejeter les modifications au cours d'une réunion tenue à Inuvik, réunion à laquelle ont assisté les dirigeants de toutes les collectivités gwich'in.

Voici ce qu'a dit Robert Alexie, président du conseil tribal des Gwich'in: « Mon peuple s'est prononcé, et ce que propose le Canada est tout à fait inacceptable. » Le gouvernement tlicho s'y oppose également. Le grand chef Eddie Erasmus a tenu les propos suivants:

Il n'est pas nécessaire de modifier l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhii. Il n'y a rien à redire, absolument rien. Il fonctionne très bien. Pourquoi réparer quelque chose qui fonctionne?

En ce qui concerne les nominations, pourquoi le ministre tient-il fermement à procéder à toutes les nominations pour tous les offices? Pourquoi dit-il qu'il doit approuver la nomination par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de tout représentant à n'importe quel de ces offices? Pourquoi les représentants des gouvernements autochtones nommés à ces offices doivent-ils faire l'objet de l'approbation du ministre? En quoi cela est-il un transfert de responsabilités? Comment peut-on dire que nous sommes responsables de nos activités quand des nominations peuvent être carrément refusées? En ce qui concerne les présidents du nouveau superoffice, le ministre est seulement obligé de tenir des consultations sur la nomination d'un président. L'homme du ministre sera en poste à Yellowknife et il dirigera le superoffice. Il recevra du ministre des instructions et une orientation politique qu'il sera tenu d'appliquer sur le développement des Territoires du Nord-Ouest. Comment peut-on parler de véritable transfert de responsabilités?

J'ignore si les députés d'en face comprennent, mais s'ils consultaient leurs homologues provinciaux, ils comprendraient peut-être quels sont les pouvoirs des provinces. Le ministre a dit que le Yukon fait de l'excellent travail au chapitre des évaluations environnementales. Le Yukon prend ses propres décisions. Les Premières Nations du Yukon nomment elles-mêmes les membres de leur conseil. Le Yukon prend ses propres décisions. Le projet de loi C-15 ne nous donne pas les mêmes pouvoirs que ceux du Yukon.

J'ai connu deux mesures colonialistes au cours de ma vie. D'abord, le gouvernement fédéral, à Ottawa, a tout simplement envoyé des représentants chargés de nous gouverner. Lorsque j'étais à l'école, des enfants arrivaient d'Ottawa avec leurs parents

qui avaient été envoyés en service commandé dans le Nord pour quelques années. J'avais des relations fort amicales avec les gens d'Ottawa et leurs enfants, mais ils ne venaient pas du Nord. Voilà la première mesure colonialiste.

La deuxième mesure fut l'établissement du gouvernement dans le Nord. Nous avons fait des progrès remarquables à cette époque. Nous avons fait bien des choses dans notre territoire. C'est un territoire magnifique que je suis très fier de représenter tous les jours à la Chambre des communes. J'aime ce territoire, et je veux qu'il se développe. Je veux être un Canadien comme les autres, mais le projet de loi dont nous sommes saisis n'est qu'une troisième mesure colonialiste qui nous obligera à appliquer dans le territoire des décisions prises à Ottawa. Voilà de quoi il s'agit.

Nous collaborerons le plus possible avec le gouvernement, mais nous savons que, au bout du compte, les néo-démocrates devront veiller à ce que les gens du Nord, comme les autres Canadiens, aient vraiment leur mot à dire sur la façon de gérer leurs affaires.